

FESTIVAL de « MUSIQUE ET LANGUE FRANÇAISES »

Association « Des mots et des notes »

CONCOURS DE CHANT

REGLEMENT

Conditions générales de participation

L'association « des mots et des notes » organise un festival dans le but d'œuvrer à la promotion de talents nouveaux et au rayonnement de la langue et de la musique françaises.

Le concours est ouvert sans distinction de nationalité à tous les **chanteurs préprofessionnels** âgés de moins de trente-cinq ans à la date du concours.

Toutefois, les candidats ayant dépassé cet âge, et qui, compte tenu de leurs qualités, seraient désireux de participer aux épreuves, auront la possibilité de présenter leur candidature accompagnée d'une lettre de motivation permettant au jury de statuer sur leur participation dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de la demande d'inscription.

La finale du concours se déroulera à Triel sur Seine, à l'espace Senet le samedi 27 NOVEMBRE 2010, l'épreuve sera publique.

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du festival : www.festival-musique-langue-francaises.com

La date limite d'inscription est arrêtée au **15 octobre 2010**.

Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription
- La photocopie d'une pièce d'identité établissant l'âge du candidat
- Une photographie
- Une courte biographie
- Le règlement du montant de l'inscription

La notification de l'inscription définitive sera faite par courrier ou e-mail dès réception du dossier complet

Montant de l'inscription

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 20 € (vingt euros) à régler par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre « association des mots et des notes ».

Le montant de l'inscription ne sera remboursé en aucun cas dès lors que le candidat aura été admis à concourir.

Les dossiers d'inscription au concours, accompagnés du chèque de règlement seront adressés à :

Madame Françoise ROUSSEL - 52 rue du Moustier – 78440 JAMBVILLE.

Pour tout renseignement ou information complémentaire, l'adresse e-mail du concours est la suivante: desmotsdesnotes@free.fr

Modalités du concours

Les candidats se présentent dans la catégorie chant lyrique.

Le thème du concours est « ***l'Espagnolade*** ».

Ils proposeront au moment de leur inscription, quatre morceaux de leur choix appartenant au répertoire français des XIXe, XXe ou XXIe siècle.

- deux airs extraits du répertoire d'opéra, d'opéra-comique ou d'opérette
- deux mélodies françaises ou espagnoles mais écrites en langue française

-une mélodie contemporaine, composée pour le concours, sera obligatoirement interprétée par chacun des candidats. Elle lui sera adressée à la clôture des inscriptions début novembre.

A l'examen des dossiers d'inscription, le jury se réserve la possibilité de récuser les morceaux qui ne relèveraient pas du répertoire français des XIXe, XXe ou XXIe siècle ; dans ce cas, le candidat sera invité à proposer un autre morceau en remplacement.

Le respect de la tonalité originale est de rigueur pour les airs.
Sur scène, ils devront être interprétés par cœur exception faite de la mélodie contemporaine.
L'accompagnement des épreuves du concours sera assuré par un pianiste prévu par l'organisation du concours sans frais supplémentaires pour les candidats ;
Les coordonnées de l'accompagnateur seront communiquées aux candidats qui en feront la demande ; toutes les répétitions seront à leur charge.

Les candidats qui le désirent peuvent être accompagnés, à leurs frais, par un pianiste de leur choix.

- Le jour même des épreuves éliminatoires, les candidats, s'ils le désirent, disposeront chacun, d'un raccord de cinq minutes avec le pianiste afin de répéter et/ou de préciser leurs conventions ainsi que les tempi.
- Le jour de la finale les candidats disposeront d'un service de répétition avec le pianiste

Déroulement du concours

Le concours se déroule en deux phases : éliminatoires et finale

L'ordre de passage sera tiré au sort. C'est en outre celui qui sera pris en compte pour déterminer l'ordre de passage des candidats lors des raccords avec le pianiste. En fonction de ce tirage au sort, il appartiendra aux candidats d'évaluer leur horaire de passage afin de se présenter dans l'ordre affiché. Dans le cas contraire, ils courent le risque de ne pouvoir répéter ou concourir sauf excuse valable dûment acceptée par le jury, seul souverain.

Ce tirage au sort aura lieu quelques jours avant les éliminatoires et sera communiqué avec leur convocation aux candidats.

Une tenue simple mais correcte est acceptée pour participer aux éliminatoires. Pour la finale, une tenue de soirée est souhaitée.

L'organisateur se réserve le droit d'enregistrer et de filmer tout ou partie de l'ensemble des épreuves et de certaines répétitions à des fins d'archivage, et ce, sans aucun but commercial.

Un CD, comportant le programme du concours, sera enregistré pour les finalistes lors de la finale. **Déroulement des épreuves**

Éliminatoires

• Les éliminatoires auront lieu au **CONSERVATOIRE « Nadia et Lili Boulanger » 17, rue Rochechouart – 75009 PARIS les 25 et 26 novembre 2010.**

• Les candidats interpréteront un air et une mélodie. La durée maximum ne devra pas excéder sept minutes au-delà desquelles le président du jury aura la possibilité d'interrompre l'intervention du candidat.

L'épreuve ne sera pas publique.

Finale

• La finale aura lieu sur la scène de l'espace Senet à Triel sur Seine le **27 NOVEMBRE 2010 à 20H30**, l'épreuve sera publique.

Les candidats interpréteront l'air et la mélodie restant à leur programme, ainsi que la mélodie contemporaine.

Les résultats seront proclamés et les prix remis le soir même à l'issue de la délibération.

Le lauréat du prix de la mélodie contemporaine, sera invité à créer celle-ci dans sa version pour orchestre lors du concert du dimanche 28 novembre 2010 à l'espace Maurice Béjart de Verneuil sur Seine sous la direction de Pierre Dumoussaud. Une répétition est prévue le dimanche matin en présence du compositeur.

Composition du jury

• Le jury placé sous la présidence de Madame Anne CONSTANTIN, sera composé de Monsieur le directeur de conservatoire du IX^e arrondissement, de professeurs de chant, d'artistes lyriques, et de personnalités du monde musical, des organisateurs du festival musique et langue françaises.

Les délibérations du jury sont sans appel.

Prix et récompenses

- **Prix du LIONS CLUB de MEULAN LES MUREAUX : 1200€** (mille deux cent euros)

Décerné au candidat qui aura été unanimement apprécié pour l'ensemble de ses qualités vocales et d'interprétation au regard des exigences d'une carrière professionnelle.

- **Prix du Public : 500€** (cinq cents euros)

Résultant d'un vote organisé auprès des spectateurs pendant la délibération du jury.

-**PRIX de la Mélodie Contemporaine : 300€** (trois cent euros)

Si l'un des prix sus énoncés était attribué à des candidats ex-æquo, le montant de ce prix serait partagé entre ces derniers.

A ces prix pourront s'ajouter la réalisation d'un CD, des dotations ou récompenses attribuées par des partenaires du festival et qui, le cas échéant, feront l'objet d'annonces particulières.

Un même candidat peut cumuler plusieurs prix.

Le versement des prix sera effectué par chèque bancaire à l'ordre des candidats.

Litiges

Les organisateurs du festival musique et langue françaises sont seuls habilités à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation des épreuves qui ne trouverait pas une réponse clairement explicitée dans le présent règlement; dans ce cas, celles-ci seront sans appel.

La participation au concours sous-entend l'acceptation sans réserve du présent règlement.

En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.